

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Amylo-X

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide biologique

Utilisations déconseillées Toutes les utilisations autres que celles spécifiées.

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur Andermatt Biogarten AG

Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Suisse

Téléphone +41 (0)62 917 5000 (heures de réception)

E-mail info@biogarten.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) No. 1272/2008 [CLP] : H317, H411

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH401 : Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, suivre le mode d'emploi.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Ne pas inhaler l'aérosol.
Porter des gants et des vêtements de protection appropriés.
Éviter le contact avec la peau.
Tenir hors de portée des enfants.
PS 1 : Ne pas laisser le produit et/ou le récipient atteindre l'eau.

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas de substance vPvB (vPvB = très persistante, très bioaccumulable) ou ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) no 1907/2006.
La préparation ne contient aucune substance PBT (PBT = persistante, bioaccumulable, toxique) ou ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 Préparations

Bacillus amyloliquefaciens plantarum D474
Aucun ingrédient dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008[CLP].

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales En cas de plaintes, communiquez immédiatement avec un médecin, un hôpital ou un centre antipoison et ayez l'étiquette à

Après inhalation	portée de la main. Informer la personne du nom du produit, du type et de la quantité du produit. Décrire les symptômes et suivre les conseils d'un médecin..
Après contact avec la peau	Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un médecin ou une ambulance d'urgence, puis commencer la respiration artificielle. Consulter un centre toxicologique ou un médecin pour un traitement plus poussé..
Après contact avec les yeux	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer la peau affectée avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Consulter un centre toxicologique ou un médecin pour un traitement plus poussé.
Après ingestion	Garder les yeux ouverts et rincer à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes après les 5 premières minutes et poursuivre le rinçage. Consulter un centre toxicologique ou un médecin pour un traitement plus poussé. Si la personne est consciente, boire beaucoup d'eau et faire vomir. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note à l'intention des médecins : L'ingrédient actif contenu dans le produit a une grande affinité pour le charbon de bois. En cas d'ingestion de grandes quantités, administrer 5 mg/kg de suspension de charbon actif (50g/400ml d'eau). Peut causer des réactions allergiques.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone (CO ₂), eau
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucune connue

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Aucun produit de décomposition dangereux n'est à prévoir à des températures supérieures à 250°C.

5.3 Conseils aux pompiers

Effacer dans la direction du vent

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non-salariés	Eloignez les personnes non responsables de la zone dangereuse. Utiliser l'équipement de protection individuelle conformément à la section 8. Évacuer la zone dangereuse et respecter les mesures d'urgence.
Équipes de sauvetage	Utiliser l'équipement de protection individuelle conformément à la section 8. Empêcher l'accès à la zone dangereuse et l'accès de personnes non autorisées et non protégées. Porter des lunettes résistant aux produits chimiques avec écrans latéraux ou lunettes de protection, des gants imperméables, un T-shirt à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et une protection approuvée contre la poussière ou les pesticides avec filtre à poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas réutiliser les emballages. Éliminer les emballages, les

conteneurs à déchets et les quantités résiduelles conformément aux réglementations locales et nationales en matière de santé et d'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recueillir le produit déversé. Si possible, reprendre le produit.

Méthodes de nettoyage Pour les petites quantités, essuyer, garder la poussière au minimum et entreposer dans un contenant résistant aux produits chimiques. Laver le produit qui fuit avec de l'eau et un détergent puissant. Ramasser avec de la litière pour animaux de compagnie ou tout autre matériau absorbant, essuyer et entreposer dans un autre matériau absorbant, essuyer et entreposer dans un contenant résistant aux produits chimiques. Fermez le récipient et manipulez-le aussi bien que possible. Nettoyez bien la surface avec de l'eau pour enlever tout résidu. Ne laissez pas l'eau s'écouler dans l'égoût.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle en cas de pénétration de pesticides. Nettoyer soigneusement et porter des vêtements propres. Enlever les vêtements de protection individuelle après contact avec le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Nettoyer à fond dès que possible et mettre des vêtements propres.

Un contact persistant ou régulier avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder fermé et hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Amylo-X WG est utilisé pour la lutte contre les champignons et bactéries pathogènes des plantes.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Veiller à une ventilation suffisante

Protection de la peau

Gants de protection imperméables, T-shirt à manches longues et pantalon long

Protection respiratoire

Porter les protections respiratoires prescrites : filtre à particules P3 (EN143) ou masque anti-poussière FFP3 (EN149).

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures d'hygiène générales pour la manipulation

des produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Forme	Granulés fins (solides)
Couleur	Brun pâle
Odeur	semblable à de la levure
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	8.6
Point de fusion	non déterminé
Point d'ébullition	non déterminé
Point d'inflammation	non applicable
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	Le produit n'est pas facilement inflammable. (Méthode d'essai selon EC 440/2008. Méthode d'essai : EEC.A.10.)
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	non applicable
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	Densité apparente : 0,43 g/ml densité du robinet : 0,47 g/ml
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-allumage	392°C
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif (méthode d'essai selon EC 440/2008. Méthode d'essai : CEE A.14.)
Propriétés comburantes	La structure chimique ne montre aucune indication de propriétés oxydantes (méthode d'essai selon EC 440/2008. Méthode d'essai : CEE A.17).
9.2 Autres informations	
	aucun
Rubrique 10 Stabilité et réactivité	
10.1 Réactivité	
	Aucun n'est connu pour l'entreposage et la manutention recommandés.
10.2 Stabilité chimique	
	Sous conditions recommandés, le produit est stable
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	
	Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse
10.4 Conditions à éviter	
	Aucun n'est connu pour l'entreposage et la manutention recommandés.
10.5 Matières incompatibles	
	Aucun connu
10.6 Produits de décomposition dangereux	
	Aucun produit de décomposition dangereux connu à des

températures supérieures à 250°C.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	DL50 orale > 5000 mg/kg KG, correspond à 2,5 x 10 ¹¹ CFU B. <i>amyloliquefaciens</i> D474/kg KG, rat (étude avec produit très similaire)
	Contact DL50 > 5050 mg/kg KG, correspond à 2,53 x 10 ¹¹ CFU B. <i>amyloliquefaciens</i> D747/kg KG, rat (étude avec produit très similaire)
	DL50 inhalation, > 2,18 ml/L 1,1 x 10 ⁸ UFC/L (concentration maximale à atteindre dans l'air), aucune influence observée (étude avec produit très similaire).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun signe d'irritation cutanée. Œdème et rougeur cutanée observés après exposition à 500 mg/animal, lapin, équivalent à 2,5 x 10 ¹⁰ UFC (étude avec un produit très similaire).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légère irritation des yeux après exposition à 88,3 mg, lièvre, équivalent à 4,42 x 10 ⁹ UFC, (test OPPTS n° 870.2400). D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Contient <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> D747. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.
Mutagénicité sur les cellules germinales	pas de donnée disponible
Cancérogénicité	pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible
Danger par aspiration	pas de donnée disponible

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 30 jours, B. <i>amyloliquefaciens</i> D747 CL50 > 8,1 x 10 ¹⁰ UFC/L CSEO = 1,44 x 10 ¹⁰ UFC/L
Crustacés	<i>Daphnia magna</i> , 21 jours, B. <i>amyloliquefaciens</i> D747 CE50 (mortalité) > 2,3 x 10 ¹⁰ UFC/L CSEO = 2,84 x 10 ⁸ UFC/L
Algues/plantes aquatiques	<i>Desmodesmus subspicatus</i> , 72 heures, CX-9030 (produit très similaire) EbC50 > 2,3 x 10 ¹⁰ UFC/L (144 mg/L)
Autres organismes	<i>Apis mellifera</i> L, 48 heures, test dépendant de la dose, CX-9030 (produit très similaire) DL50 (orale)/48 h > 446,63 µg/abeille DL50 (contact)/48 h > 320 µg/abeille
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Après application, <i>B. amyloliquefaciens</i> D747 est rapidement réduit à une occurrence naturelle.
Dégradabilité physique et photochimique	Le temps de survie de <i>B. amyloliquefaciens</i> D747 dépend de l'apport alimentaire/compétition, de la compétition microbienne et de l'inactivation induite par la lumière solaire.
Biodégradation	La persistance des cellules végétatives est très courte, tandis que les spores persistent longtemps avant de se dégrader.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	La substance active <i>B. amyloliquefaciens</i> D747 ne prolifère pas et ne s'accumule pas chez les animaux et les humains.
Facteur de bioconcentration	pas de donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Absorption des spores de <i>B. amyloliquefaciens</i> D747 par la fraction argileuse du sol. Par conséquent, le risque de lessivage et de contamination des eaux souterraines est négligeable.
Tension superficielle	pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	pas de donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient aucune substance vPvB (vPvB = très persistante, très bioaccumulable) ou ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.
La préparation ne contient pas de substance PBT (PBT = persistante, bioaccumulable, toxique) ou ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

12.7 Autres informations

aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Élimination conforme aux réglementations officielles. Les contenants peuvent contenir des résidus. Après plusieurs nettoyages, les récipients vides peuvent être ajoutés aux ordures ménagères. Les contenants vides ne doivent pas être réutilisés.
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	aucun
Information important pour le traitement des déchets	aucun
Information important pour le traitement d'eau sale	aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

transport intérieur	Sans restriction
transport maritime	Sans restriction
transport aérien	Sans restriction

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en

matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations

La substance active contenue *B. amyloliquefaciens* D747. Le produit est déposé dans la Collection des cultures de l'ARS (NRRL). Peoria, Illinois, USA avec le numéro d'accès B-50405.

Restrictions d'usage

aucune connue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives de la CE / ordonnance sur les substances dangereuses (GefStoffV).

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
03.01.2020

Date